

projet de loi ne soit changé de telle sorte que les banques et les institutions de prêts ne soient contraintes de leur avancer cet argent à 5 p. 100, les cultivateurs n'en obtiendront pas. Dans les conditions économiques actuelles, ceux-ci ont absolument besoin de fonds pour réussir dans leurs entreprises agricoles. Notre parti ne peut pour cette raison appuyer l'amendement proposé par le Ralliement créditiste.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) et lui poser une question.

Pourquoi le ministre veut-il qu'on fasse disparaître le taux d'intérêt de 5 p. 100 qui est en vigueur actuellement? Est-ce parce que les cultivateurs l'ont supplié de l'augmenter afin de payer davantage? Je répons par la négative et il sait pourquoi. Est-ce parce que les banques à charte et les compagnies de finance s'aperçoivent qu'il y aurait des profits à faire et que, en conséquence, elles ont ordonné au ministre—membre d'un gouvernement non seulement majoritaire, mais autoritaire—de changer la loi actuelle, afin qu'elles puissent faire davantage de profit? Que le gouvernement prenne ses responsabilités!

Je pose maintenant ma question.

L'honorable ministre a-t-il l'intention de prendre ses responsabilités d'ici quatre ans, dans le domaine de l'agriculture, relativement aux cultivateurs de l'Est du Canada?

[Traduction]

L'hon. M. Olson: Oui, monsieur le président.

[Français]

M. Dumont: Monsieur le président, on me permettra sans doute de faire remarquer à l'honorable ministre de l'Agriculture que je ne puis concevoir, en sa qualité de spécialiste en agriculture de l'Ouest, qu'il n'ait pas plus de considération pour les agriculteurs de l'Est du Canada.

Nous avons dit dans ce coin-ci de la Chambre, à plusieurs reprises, que l'agriculture est actuellement dans un marasme abominable. Or, on veut aujourd'hui, au moyen de taux d'intérêt qui peuvent atteindre 8½ et 9 p. 100—on ne le saura jamais—venir exploiter davantage une classe qui l'est déjà trop. Il serait temps, il me semble, d'accorder plus d'attention à ce problème et je regrette infiniment que l'opposition officielle n'appuie pas l'amendement présenté par l'honorable député de Shefford (M. Rondeau), amendement très opportun et justifié par les explications qu'il a données sur les profits exorbitants que les banques à charte réalisent actuellement.

[M. Danforth.]

Il n'est pas question, à l'heure actuelle, d'exiger un traitement de faveur, mais au moins un traitement de justice. Nous réclamons que justice soit faite aussi à l'agriculture de l'Est du Canada, grâce à des lois qui rendraient service. Mais au lieu de vouloir rendre service aux cultivateurs de l'Est du Canada, on tente de les exploiter davantage.

Il serait temps, je crois, que l'honorable ministre de l'Agriculture ait comme adjoints d'authentiques cultivateurs comme il s'en trouve dans ce coin-ci de la Chambre, afin que l'agriculture de l'Est soit bien comprise, que les agriculteurs aient à leur disposition des hommes compréhensifs, comme l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) l'a si bien expliqué tout à l'heure.

C'est pourquoi j'appuie sans réserve l'amendement de l'honorable député de Shefford, car je sais que si les agriculteurs étaient tous ici, comme ils l'étaient il y a quelques années, ils réclameraient qu'on abandonne cette mesure, exigeant un taux d'intérêt déterminé à l'avance, car encore là, il y aura une exploitation éhontée de la part de ceux qui ne permettent pas aux gens de respirer.

Nous jugeons donc l'amendement recevable et nous réclamons que justice soit faite aux agriculteurs de l'Est du Canada.

[Traduction]

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(L'amendement de M. Rondeau, mis aux voix, est rejeté par 69 voix contre 13.)

L'article est adopté.

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Sur l'article 5—

M. le président: L'article 5 est-il adopté?

M. Gleave: Non.

M. le président: L'article 5 est-il adopté?

M. Gleave: J'ai dit «non» au sujet de l'article 5. Nous préférierions un vote par assis et levé.

M. le président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'article 5 veuillent bien se lever. Que tous ceux qui sont contre l'article 5 veuillent bien se lever.

(L'article 5 est adopté par 59 voix contre 24.)

• (5.20 p.m.)

M. le président: Je déclare l'article adopté.

(L'article 6 est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.